LE DÉGEL
Inondations

DANS LE NORD

A Douai. — Le dégel a commencé dans la journée de samedi. Les eaux de la Scarpe, qui avaient atteint 1 mètre 50 au-dessus du niveau ordinaire, commencent à baisser. Les prairies de Marquette, de Lallaing, de Flers, de Douai, sont toujours submergées. Les eaux ont atteint la route de la fonte des neiges.

Un même avertissement d'eau couvrait en partie l'intérieur de Douai.

Aussitôt l'alarme donnée, une partie de la population s'est portée sur les lieux.

Les personnes présentes, qui ont passé une partie de la nuit, ont pu sauver presque tout le bétail de la commune.

Il n'y a que quelques poules qui ont été submergées dans la ferme de M. Wignelles.

A Pecquencourt. — Un bras de l'Escaut, passant dans cette commune, a débordé dans la nuit de vendredi à samedi.

Les habitants riverains sont vus entourer par l'eau. Les autres habitants de la commune n'osaient se rendre pour porter secours aux malheureux inondés.

A Gondecourt. — Voici les détails que nous avons reçus sur l'inondation dans cette ville, dans les parties basses du faubourg, sur le versant du faubourg de Paris attenant au vieux chemin de Rumilly, à la rue Sainte-Croix, à la rue St-Ladre et aussi à la rue Gauthier.

Les habitants de ces faubourgs, surpris par l'eau que le dégel amenait en abondance, ont dû passer une partie de la nuit à mettre en sécurité leurs familles et leurs bestiaux. Le matin, l'eau atteignait en telle quantité qu'on a dû donner le signal à plusieurs reprises pour appeler du secours.

Les pompiers, la troupe, sont encore sur les lieux, rivalisant de zèle avec les habitants pour faciliter l'écoulement des eaux et sécuriser les accidents.

M. le sous-préfet, l'autorité municipale, M. le capitaine de gendarmerie, se sont rendus aussi sur les lieux. L'eau a envahi toute la partie basse du faubourg située à droite du vieux chemin de Rumilly ; sans exagération, environ cinquante habitations sont complètement inondées, les caves, les cours, les granges déjà inondées sont inabordables. Plusieurs pans de mura se sont écroulés ; de nombreuses maisons lézardées, se tarderont pas à avoir le même sort.

Un vieillard de 80 ans a été sauvé, grâce au dévouement de quelques personnes, alors que le dessous de son lit était baigné par les eaux.

Dans la rue Saint-Ladre, c'est un mari qui a sauvé sa femme des décombres de sa maison vieil écroulée et qui a failli périr dans la cave qui s'effondrait.

La désolation est partout dans ces faubourgs, car la plupart de ces braves gens subiront du fait de l'inondation des pertes très importantes.

Voici les noms de quelques personnes dont on nous signale les habitations comme écroulées ou menaçant ruine d'une façon certaine :

MM. Charles Vaillant, Augustin Delache, Louis Philippe, rue Saint-Ladre; Henri Gras et Jules Delcroix, grand chemin de Rumilly.

Au marais Gauthier, une maison de petits ménagers a été envahie complètement par les eaux. Sur l'ordre du général, deux carabiniers sont allés opérer le sauvetage. Leurs chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail.

A la porte de Selles, dans la traverse des fortifications, le point, dans par les eaux de l'Escaut, menace de s'écrouler. Le passage est interdit aux voitures et aux piétons.

A Ecaillon, le dégel est tellement inondé. Le cours d'eau qui, en certains endroits, de deux à trois mètres d'eau. On a pu sauver à temps les chevaux.

A Mouvaux, l'eau a envahi le chemin et l'a transformé en rivière.

A Ramillies, l'eau est arrivée en abondance et a pénétré dans plusieurs fermes.

Des eaux jaunâtres arrivent des champs, souvent avec l'impétuosité d'un torrent.

Le pont du moulin d'Erre, qui appartient à Ramillies, menace de s'écrouler. Il est défendu d'y passer en voiture.

A Beauvais. — Par suite du dégel, la rive de la maison de M. Hamette, messager, à Beauvais, s'est coupée d'eau, dont le niveau a rapidement atteint le pavé du rez-de-chaussée.

A un moment donné, la voûte qui forme le cave a été ébranlée et a entraîné les meubles et les lits qu'elle supportait.

Une des personnes habitant cette maison s'est noyée dans l'eau jusqu'à la ceinture.

Heureusement, il n'y a pas d'accident grave de personnes.

Une rue latérale de la grande route de Beauvais à Fontaine-au-Pire est complètement sous l'eau.

A Saint-Hilaire. — Le cavalier M. Hallart, du Cagnicq, rentrant d'acquérir oignons, pommes de terre, a été inondée : tout est perdu en ce qui concerne.

Au moulin du Grand-Pressoux, dix hommes sont employés pour calmer les glaçons qui menacent de tout ensabler.

Le porteur de journaux Dehoux, s'est trouvé pris entre deux eaux, et plusieurs fois avait vaincu en abondance et a été heureux de trouver pour se sauver un voiturier qui passait à propos.

On ne saurait aller à Avesnes sans devoir passer l'eau ; c'est fait.

A Wormhout, l'eau coule dans les rues comme dans les ruisseaux.

De tous côtés les communications sont impossibles, St-Hilaire, Dompierre, Noyelles, etc., etc.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

Notre correspondant d'Arras nous fait :

La situation s'est beaucoup améliorée à Arras, depuis vingt-quatre heures. Aujourd'hui on peut circuler librement dans toutes les rues et les habitants sont principalement occupés à balayer les passages de leurs maisons, après avoir qui essaient leurs caves.

Dans la banlieue, les eaux diminuent également. Toutefois, à Saint-Laurent-Blangy, la Scarpe est affluente de vingt centimètres.

La administration des ponts-et-chaussées a nommé interdit la circulation.

A Saint-Laurent-Blangy, les eaux ont été près de la propriété de M. Chevrebrand a été enlevé par le torrent.

A Blangy, où la Scarpe est toujours très grosse, il n'y a plus aucun danger pour le village.

Seule la maison de l'éclusier se trouve en [illegible]

A Vitry. — Les accidents assez graves vient produit à Vitry : un bateau déchargé a été [illegible] par le courant contre le pont de Vitry. Le bateau obstrue le passage et le trouvant obstrué, la Scarpe a débordé entre Vitry et Brébières. Le [illegible] bateau [illegible] et [illegible] les bestiaux qui été sauvés.

Dans toute l'étendue du département, on se [illegible] des inondations, [illegible] des [illegible] ; [illegible] endommagées qu'il faudra les demolir.

Avec les dégâts matériels, non encore évalués, s'élèveront à une somme considérable.

Jusqu'ici, on ne connaît qu'un seul accident de personne, qui s'est produit dans l'arrondissement de Montreuil où un malheureux s'est noyé en voulant traverser la Canche sur un canot.

Les dépêches parvenues à Arras de tous les points du département annoncent aujourd'hui la décroissance des eaux. Bref, tout danger complètement disparu, et les populations peuvent se remettre de la chaude alerte qu'elles viennent d'éprouver.

EN BELGIQUE

A Bruxelles. — La circulation des tramways est interrompue complètement dans les faubourgs d'Anderlech et de Laeckenlez eaux continuent à monter et ont atteint à certains endroits 1 mètre 50.

Des barques portent des vivres aux habitants qui ont dû se réfugier aux étages supérieurs de leurs habitations. Les dégâts sont considérables, les nouvelles des provinces sont désolantes, partout l'inondation fait des ravages.

A Louvain. — Le pont du chemin de fer qui met en communication la gare de Schaerbeek avec l'allée Verte de la gare des marchandises est complètement sous l'eau.

La chaussée d'Anvers est recouverte d'eau sur une étendue de 4 à 500 mètres.

Dans deux rues adjacentes de la chaussée, les habitants ont abandonné par les eaux, on les sauve dans des barques.

A Forest. — La voie ferrée est submergée.

A Charleroi. — La vallée de la Sambre et de la Meuse est inondée.

A la Louvière. — Toute la commune de St-Vaast est inondée.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE DOUAI

Réunion de la Ligue républicaine

Samedi soir a eu lieu la réunion de la ligue en vue de discuter la candidate à leur aux élections municipales du 1er février.

Par suite du mauvais temps et des rumeurs dont souffrent nombre de nos concitoyens, la réunion était peu nombreuse.

Après une discussion assez approfondie, l'assemblée a décidé que la candidate à tenir par le parti républicain était l'abstention.

Dans toute armée disciplinée, les chefs doivent être écoutés. Nous nous inclinons donc devant la décision prise et nous engageons nos lecteurs à faire, le 1er février, la plus grand vide autour des urnes électorales.

Nous voyons sans doute l'occasion de revenir sur cette question, dès que les candidatures réactionnaires se seront publiées.

LE Crime de Ronchin

Les Bijoux révélateurs

On aurait pu croire, à la suite de l'affaire Prantinique, que les criminels ne se seraient plus laissé tenter par les bijoux des maisons qu'ils dévalisaient. Nous avons aujourd'hui la preuve qu'il n'en est rien ; ce sont, en effet, des bijoux qui viennent de démontrer d'une façon péremptoire que Baillet et Duflilleul sont les auteurs du crime et du vol chez Mlle Delvoye à Ronchin.

Sur la demande de M. Legrand, juge d'instruction chargé de cette affaire, le Parquet de Montreuil a convoqué à Lille la fille de Mlle Delvoye à Ronchin.

Cette dernière a reconnu à coup sûr des bijoux que deux clients avaient laissés en paiement dans une maison de tolérance de Boulogne. Ce sont une croix et une bague enrichies de diamants.

Sitôt en possession de ces objets, le juge instructeur a mandé par exprès, en son cabinet, Mlle Sophie Lefebvre, pour de le vite faire reconnaître.

Hier matin, à dix heures, Mlle Lefebvre était donc mise en présence de ces bijoux qu'elle dit alors immédiatement comme ceux de sa tante. Il n'y a donc plus de doute possible, ces bijoux ont précisément disparu la nuit du crime.

D'un autre côté, comme nous l'avons dit, la boîte est de plus en plus convaincue que Baillet et Duflilleul ont dû voulu cette vieille demoiselle. Voici comment le crime aurait été commis.

Mlle Delvoye était couchée, a dû percevoir du bruit qu'on fait les criminels pour s'introduire chez elle.

Elle s'est alors levée et avance du côté de la cuisine, se bordé allumé dans la nuit. Se voyant découverts, les deux hommes se sont emparés de mouchoirs propres qui se trouvaient sur une armoire et, inutile que l'on la tenait immobile par les poignets, ce qui explique la cause des ecchymoses remarquées à l'extérieur des malas, près des poignets, l'autre la bâillonnait pour l'empêcher de crier.

Comme cette personne était très faible, elle mourut de suffocation, le saisissement et bâillonnement la tirent passer de vie à trépas. C'est alors que les deux assassins l'ont renversé dans le lit et l'ont couvert avec soin pour faire croire à une mort naturelle. Puis ils ont fouillé les meubles et, avant de se retirer, ont en soin d'enlever le bouillon qu'elle venait pas malgré mort au pied du lit, où on l'a retrouvé.

AJAX.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici le relevé des votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans la séance du 21 janvier :

1° Scrutin sur le projet de résolution de M. Perroni ; tous ont voté contre, sauf MM. Prétis *Morean* et *Wergnin*, qui ont voté pour ; M. *Ehrt-Evrard* et Hayhault qui se sont abstenus ; M. *Dépasse-Verhulst*, *Fruite Jacques* et *Sicot*, absents par congé.

La Chambre n'a pas adopté.

2° Scrutin sur la première partie de l'ordre du jour de M. Leur ; tous ont voté contre, sauf M. Emile *Morean*, qui a voté pour. MM. *Ehrt, Eliaes, Dépasse-Verhulst, Gaudeau, Hayhault, Michaux, Dumain* et *Wergnin*, qui se sont abstenus ; M. *Pierre Legrand*, qui était malade à la séance, n'a pas pu voter.

Dépasse-Verhulst, Emile Dubois et *Sicot*, absents par congé.

La Chambre n'a pas adopté.

3° Scrutin sur la deuxième partie de l'ordre du jour de M. Leur ; tous ont voté contre, sauf M. Emile *Morean*, qui a voté pour. MM. *Ehrt, Eliaes, Dépasse-Verhulst, Gaudeau, Hayhault, Michaux, Dumain* et *Wergnin*, qui se sont abstenus ; M. *Pierre Legrand*, qui était malade à la séance, n'a pas pu voter.

Dépasse-Verhulst, Emile Dubois et *Sicot*, absents par congé.

La Chambre n'a pas adopté.

3° Scrutin sur le projet de résolution de M. Leur ; tous ont voté contre, sauf M. Emile *Morean*, qui a voté pour. MM. *Ehrt, Eliaes, Dépasse-Verhulst, Gaudeau, Hayhault, Michaux, Dumain* et *Wergnin*, qui se sont abstenus ; M. *Pierre Legrand*, qui était malade à la séance, n'a pas pu voter.

Dépasse-Verhulst, Emile Dubois et *Sicot*, absents par congé.

La Chambre n'a pas adopté.

Nouvelles militaires. — *Grade de sous-lieutenant.* — Par décision ministérielle du 22 janvier 1891, M. Parrot, lieutenant au 8e régiment de hussards qui n'a pas rejoint son corps, passe d'office au 19e régiment de chasseurs, par permutation avec M. Camerlin.

Union géographique du Nord de la France. — Nous avons fait connaître en temps opportun qu'un concours avait été organisé par l'Union géographique du Nord de la France, de 20 à 30 sous pour la confession d'une bourse de commerce. Ce concours a eu lieu les 19 et 20 décembre dernier, dans une salle de la Bourse de Lille. Le jury présidé par M. M.M. Cornu, président de l'Union géographique, comprenait les délégués de l'Union et des Chambres de commerce, qui ont conféré à la Lorette, 2e et 3e bourses.

Cette bourse a été attribuée à M. Wibaut, aspirant de 1re classe à Lille, qui doit partir prochainement pour visiter la Saxe et la Bohême.

L'Union a obtenu pour lui, de M. le ministère des affaires étrangères, des lettres de recommandation auprès des représentants de la France dans ces pays.

Recueil des Actes administratifs de la Préfecture. — Par arrêté préfectoral du 2 janvier 1891 :

Tous les journaux publiés en langue française dans le département du Nord, sont admis à recevoir les annonces judiciaires et légales dans les conditions déterminées par le décret ministériel du 28 décembre 1889.

Le tarif du prix d'insertion est fixé, pour l'année 1891, à vingt centimes par ligne de 40 lettres, corrective gulbrée, fin pour tous les de justification.

Le coût des exemplaires légalisés est fixé, non compris le droit d'enregistrement à *vingt-neuf centimes*.

Personnel administratif. — *Contributions diverses.* — M. Solgné, commis principal à la direction de Lille, est nommé commis à la direction générale.

Les vacationnaires des aspirants médecins et pharmaciens. — *Le Journal officiel* publie l'arrêté suivant du ministre de l'instruction publique :

Les aspirants aux grades de docteur en médecine officier de santé, de pharmacien de 1re et de 2e classe ne sont admis à s'inscrire dans les facultés, écoles supérieures, écoles de plein exercice et écoles préparatoires de médecine et de pharmacie que sur la production d'un certificat, constatant qu'ils ont été soumis à une vacationnaire faite sous le contrôle de la faculté ou école.

A l'avenir, les élèves mécaniciens des conditions de contrôle.

Les étudiants actuellement en cours d'études ne pourront admis à prendre une nouvelle inscription que sur la production du certificat dont il s'agit.

LETTRES MORTUAIRES
ET DOBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** et à **Tourcoing**, *bureaux de* l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le journal.*

Chronique locale
ROUBAIX

La classe 1881. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Il est rappelé aux hommes de la classe 1881, que les bureaux des Arts, à leur disposition et qu'ils sont prêts de les reprendre le plus tôt possible.

« Il est expressément recommandé à tout homme non encore libéré définitivement du service militaire qui effectue un changement d'adresse d'en informer la gendarmerie.

« Cette mesure est nécessaire par l'importance du service et afin d'éviter des parcours inutiles et des pertes de temps considérables. » [illegible]

Adjudication. — Une adjudication en gais et sur soumissions cachetées, pour les fournitures et impressions nécessaires aux bureaux de la Mairie, pendant les années 1891, 1892 et 1893, aura lieu le mardi 10 février 1891, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Accident. — Samedi matin, un ouvrier tisseur, M. Narcisse Dubois, passait rue du Collège, portant ses outils sur l'épaule, lorsque, par suite d'un faux pas, il trébucha et tomba.

Dans sa chute, M. Dubois s'est fracturé la clavicule et contusionné la tête ; des passants l'ont relevé et transporté dans un estaminet.

Après un premier pansement, il a été reconduit à son domicile, en voiture, rue Saint-Joseph.

TOURCOING

Tribunal de commerce. — Hier a eu lieu la nomination définitive pour le commerce, tion d'un juge suppléant au tribunal de commerce, en remplacement de M. Charles Pollet nommé juge lors du dernier renouvellement partiel.

Heureusement que cette fois l'élection avait lieu à la majorité absolue, car les discussions auraient pu prendre une mauvaise tournure, ne se sont guère montrés empressés à se rendre au scrutin.

Sur 1,123 inscrits, il y a eu 221 votants. M. Eugène Dervaux-Wetzel a été proclamé élu avec 219 voix. Capart, 1 voix et un bulletin nul.

Filou à l'église. — Mme Sophie Cattelan, femme Edouard Pollet, rue Lavonne, a déclaré à la police qu'à la sortie de l'église Saint-Christophe, hier matin à 9 heures, elle a constaté la disparition de son porte-monnaie contenant 28 francs.

Prendre d'allumettes. — Carlos Lanblin, rue des Ronchis, rencontre au chemin des Carliers par un garde-champêtre, portant d'allumettes pour une raison ou pour une autre